

Image not found or type unknown



délai important mise a jour etat civil

Par **pierre006**, le **19/10/2009** à **20:19**

Bonjour,

je me suis pacsé le 16 septembre 2009 au consulat français de barcelone, je réside a barcelone.

Le consulat ne délivre pas de d'attestation de pacs, comme dans certains consulat. a ce jour, aucune modification de mon état civil, ni celui de mon partenaire, de nationalité dominicaine. Je me demande si les pacs conclus à l'étranger suivent un circuit particulier du à la nationalité étrangère de mon compagnon?

Salutations

pierre liebe